



COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Bordeaux centre

Mercredi 8 décembre 2021 à 18 h 30

Athénée Joseph Wrésinski, 2 place Saint-Christoly



Elu.e.s présents :

- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Amine Smihi, Maire-adjoint du quartier Bordeaux centre
- Nadia Saadi, Conseillère municipale déléguée pour le quartier Bordeaux centre
- Camille Choplin, Adjointe au maire chargé de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Harmonie Lecerf, Adjointe au maire chargée de l'accès aux droits et aux solidarités
- Sylvie Schmitt, adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- Olivier Cazaux, Adjoint au maire en charge du quartier de Bordeaux Sud
- Dominique Bouisson, Adjoint au maire en charge du quartier Saint-Augustin Tuzin Alphonse Dupeux
- Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité
- Laurent Guillemin, Adjoint au maire chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles
- Olivier Escots, Adjoint au maire chargé du handicap et de la lutte contre les discriminations
- Sylvie Justome, Adjointe au maire en chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors

- Marie-Julie Poulat, Conseillère municipale déléguée pour la participation, l'engagement citoyen et les relations avec les instances de concertation et les quartiers
- Jean-BaptisteThony, Conseiller municipal délégué en charge de l'économie circulaire, du zéro déchet et de la monnaie locale
- Catherine Fabre, Députée de la Gironde, Conseillère municipale de la Ville de Bordeaux
- Alexandra Siarri, Conseillère municipale
- Guillaume Chaban-Delmas, Conseiller municipal
- Anne Fahmy, Conseillère municipale
- Laurence Dessertine, Conseillère Départementale de la Gironde
- Romain Doste, Conseiller Départemental de la Gironde
- Jean-Bernard Duboscq, Collaborateur de Cabinet, Ville de Bordeaux
- Catherine Bénevent, Directrice, Pôle Territorial, Bordeaux Métropole
- François Mesure, Directeur Général, Direction de la Proximité et des relations avec la population.
- Pascal Jarry, Directeur de la Mission Démocratie Permanente
- Christine Le Pape-Martin, Isabelle Burssens, Mission Démocratie Permanente.
- Barbara Lapéna, Secrétaire Générale, Mairie de quartier Bordeaux centre
- Priscilia Berthomé, Laurent Lambert, Bernard Ajax, Baptiste Blanvilin, Mairie de quartier
- Inès Joseph, Direction de la Communication, Ville de Bordeaux.
- Major Drulhe, Référent secteur, Police Nationale

111 participants en présentiel et 529 vues Facebook quartier Bordeaux centre

Amine Smihi accueille les participants inscrits à ce premier Conseil de quartier organisé en présentiel mais avec une jauge limitée afin de respecter les conditions sanitaires. Il indique qu'un live sur la page Facebook du quartier permet également de suivre les débats.

Vous pouvez accéder au Live Facebook en suivant le lien : [Bordeaux centre - Accueil | Facebook](https://www.facebook.com/Bordeaux.centre)

I - INTERVENTION DE PIERRE HURMIC, MAIRE DE BORDEAUX (0mn- 4mn55)

Pierre Hurmic se réjouissait d'être en présentiel ce soir. Malheureusement, étant cas contact, il a dû s'isoler. Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil de quartier, Pierre Hurmic souhaite annoncer que Nadia Saadi devient la Maire-adjointe du quartier de Bordeaux centre. Il remercie chaleureusement Amine Smihi pour son dévouement et pour l'excellent travail réalisé sur le quartier. Amine Smihi reste naturellement adjoint au maire en charge de la tranquillité publique, la sécurité et la prévention.

Puis, il remercie les habitants du quartier de leur présence nombreuse pour faire vivre les échanges directs et le dialogue de proximité entre habitants et élus ce soir, à l'occasion de ce conseil de quartier. Il remercie également les élus, les équipes de la Mairie de quartier, les services municipaux et métropolitains qui interviendront au cours des échanges, et particulièrement la toute nouvelle mission démocratie permanente que la ville a créée. Il salue enfin les élus n'appartenant pas à la majorité mais qui ont fait le déplacement ce soir et seront, il n'en doute pas, attentifs aux échanges.

Avant de laisser Nadia Saadi et à Amine Smihi prendre la main sur la suite du déroulé de la soirée, il désire rendre compte des orientations importantes de la politique municipale : le programme « Pour une Ville apaisée » et les assises de la démocratie permanente.

La Ville apaisée

Le programme « Pour une ville apaisée » vise à assurer la sécurité, le bien-être et la santé des habitants dans le double contexte de l'urgence climatique et de la saturation de l'espace urbain. L'objectif est d'apaiser l'espace public et de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

C'est pourquoi la municipalité passe en zone 30 l'intégralité du quartier, à l'exception des quais, des boulevards et d'une portion de la rue Judaïque. Des bornes d'accès ont aussi été installées et seront mises en fonction au 1^{er} février 2022 (rue de La Rousselle, rue des Boucheries, rue de Guienne, rue du Loup, rue Ravez, place Pey Berland) pour préserver la tranquillité des riverains et dévier les véhicules de transit sur les axes structurants. Des places de motos ont également été créées et seront développées en périphérie du secteur borné pour éviter leur présence dans le centre historique. La ville cherche à résorber les discontinuités cyclables et sécuriser la place du vélo (bicyclettes, arceaux vélo, vélo box) : 620 arceaux vélo ont été posés. Elle a lancé l'opération « Ma rue respire » chaque premier dimanche du mois pour réservé des zones aux circulations non polluantes : vélo, roller, trottinette, skateboard, piétons, usagers des transports en commun... L'abord des écoles est sécurisé avec « la rue aux enfants », comme cela se fait déjà à l'école Saint-Bruno, s'y ajoutent maintenant les espaces sans tabac, là aussi aux abords des écoles. Les stations d'autopartage sont multipliées notamment pour aider les ménages qui souhaitent se séparer de leur 2^{ème} voiture. Tous les leviers sont activés pour construire des solutions pérennes aux problèmes rencontrés par les habitants.

La démocratie permanente

De mai à début novembre, la Ville a organisé les Assises de la démocratie permanente. Avant même celles-ci, la municipalité avait pris deux décisions importantes : de créer une « mission démocratie permanente » pour se donner les moyens de leurs ambitions :

- la démocratie n'est pas un vain mot, c'est selon son étymologie même le pouvoir du peuple. Pierre Hurmic rappelle souvent que la politique ne doit pas être l'art d'empêcher les citoyens de se mêler de ce qui les regarde
- C'est l'objet de la deuxième décision : ces derniers mois la municipalité a organisé une tournée du « Parlement mobile » dans les 8 quartiers de Bordeaux, une tournée qui sera appelée à se renouveler chaque année pour « aller vers » les citoyens et permettre l'expression et la prise en compte de la parole de toutes et tous.

Pour donner une suite concrète à ces assises, la ville est donc en train de finaliser la rédaction d'un « contrat démocratique » de Bordeaux qui unira les habitants, les élus et les agents de la Ville. Il sera adopté en février prochain (2022) en conseil municipal et sera évalué et approfondi tout au long de la durée du mandat. Les élus continueront à assumer la responsabilité attachée à leurs mandats, mais ils devront passer d'une démocratie intermittente à une démocratie permanente, permettant aux habitants d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations, de partager leur expertise et de contribuer aux projets collectifs.

Cette nouvelle culture impliquera pour chacun de changer de posture pour aller vers la co-construction des projets : il faut sortir du face-à-face, trop souvent descendant, entre la Ville et les citoyens. Les Conseils de quartier seront maintenus. Ils seront au cœur de ces transformations. Pierre Hurmic souhaite encourager et soutenir les initiatives citoyennes : à côté de la démocratie du « dire », il y a la démocratie du « faire » et les quartiers regorgent d'énergies sur lesquelles la ville veut s'appuyer.

Conclusion

Pierre Hurmic précise que la Ville a recruté un nouveau médiateur, en charge d'écouter et d'orienter toutes vos doléances, celui-ci est en train de recruter un réseau de médiateurs de quartier, dont un sera à votre disposition sur votre quartier de Bordeaux centre dès janvier pour prendre en compte vos problèmes.

Pierre Hurmic souhaitait apporter tout son soutien aux habitants sinistrés du quartier de la rue de la Rousselle, du Cours Victor Hugo et de la place Pey Berland et les assurer de sa

présence, celle des élus et des services municipaux à leurs côtés dans l'épreuve qu'ils traversent.

II - INTRODUCTION D'AMINE SMIHI, MAIRE ADJOINT DU QUARTIER ET PRÉSENTATION DE NADIA SAADI, CONSEILLERE DÉLEGUÉE AU QUARTIER (4mn35-13mn24)

Amine Smihi remercie Pierre Hurmic pour son intervention. Il confirme que son emploi du temps contraint ne lui permet plus de poursuivre l'accompagnement du quartier mais conserve sa fonction d'adjoint en charge de la tranquillité publique et de la sécurité. Il se dit très heureux de confier la continuité de leur travail à Nadia Saadi déjà présente sur le quartier.

Nadia Saadi indique qu'elle se déplacera chaque semaine, avec son équipe, sur les différents secteurs du quartier à la rencontre des habitants.

Concernant l'avancement des travaux de la rue de la Rousselle, la 2^{ème} phase de sécurisation a débuté. La Ville se substitue aux propriétaires pour retirer les pierres et gravats tout en préservant les preuves qui permettront de déterminer les causes des effondrements mais également de rendre possible le retour des riverains. Il faudra attendre la fin de cette phase avant que les habitants puissent récupérer leurs effets personnels. Cette phase devrait prendre fin le 17 décembre 2021. Une réunion d'information est programmée ce jour-là, à 18h30, salle 46, à l'Athénée pour présenter un état des lieux aux habitants concernés.

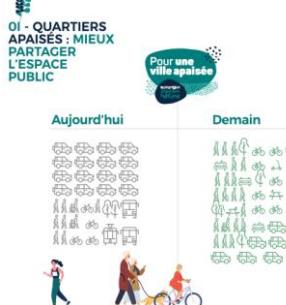
III - POUR UNE VILLE APAISEE (13mn25 – 45mn05)

Didier Jeanjean présente le dispositif.

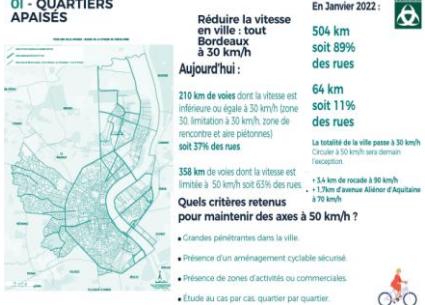
Pour une ville apaisée



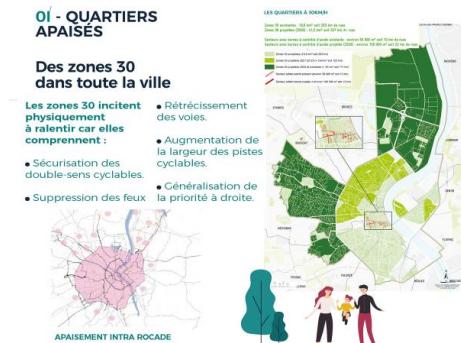
Mieux partager l'espace public



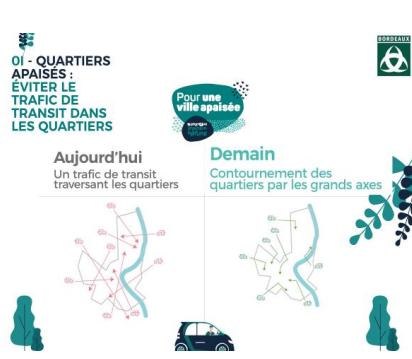
Réduire la vitesse à 30km/h dans tout Bordeaux au 1/01/2022



Créer des zones 30km/h dans toute la ville



Eviter le trafic de transit dans les quartiers



+ de 25 ha de zone piétonne dans le centre-ville d'ici 2023



Bordeaux à grands pas



Des transports en commun plus fiables



Mailler le réseau cyclable : lever les continuités cyclables



Echanges :

Une habitante : La rue Castéja, qui accueille un collège, est impraticable, la chaussée est endommagée, la déambulation sur les trottoirs est impossible et la vitesse des véhicules est excessive. Le chantier n'a pas du tout été pris en compte.

Didier Jeanjean : Je partage tout ce que vous venez de dire. La municipalité a un programme au niveau de la ville pour apaiser tous les abords des écoles et travail à l'accessibilité des trottoirs. Concernant les voitures, il ne faut pas le bannir mais accompagne les comportements préjudiciables.

Un habitant : On a remarqué les bornes installées judicieusement placées autour des grands axes. Etes-vous prêt à aller plus loin en matière de végétalisation ? Etes-vous prêts en enlever des places de parking dans les rues où les trottoirs font 30 cm afin d'y installer des gros pots ? De refaire des vrais trottoirs sur lesquels on puisse marcher en toute sécurité ? Quelle démarche devons-nous faire ?

Didier Jeanjean : Oui, vous pouvez construire un projet en accord avec les habitants de votre rue, constituer un dossier et nous le soumettre. Il sera étudié. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les pages de votre mairie de quartier. « La rue jardin » va être lancée.

Nadia Saadi : Nous avons déjà été sollicités par des habitants de différentes rues et des projets vont se réaliser en 2022.

Un habitant : Il n'y a pas eu de communication sur l'installation des bornes sur le secteur de la place Fernand Lafargue. La place devient un déversoir à voitures. Il est nécessaire d'adapter une signalisation en amont et de remettre en place les plots manquants au niveau des trottoirs. Enfin, le parking Victor Hugo reste allumé toute la nuit.

Didier Jeanjean : Il semblait urgent de travailler en effet sur cette zone bornée. Une borne va être installée en haut de la rue Ravez. Seuls les résidents y auront accès.

Laurent Guillemin : Le fait de laisser l'éclairage la nuit a été demandé par la commission de sécurité du parking. La mise en place de détecteur de mouvements est prévue à moyen terme sur les 28 parkings de la Métropole Bordelaise.

Une habitante : Avez-vous pensé à l'approvisionnement des nombreux bars et restaurants du secteur borné ? Aujourd'hui, ça devient l'enfer dans le centre-ville dès 7 heures du matin !

Didier Jeanjean : On va être très rigoureux au niveau des horaires de livraisons.

La végétalisation sur le quartier :

Didier Jeanjean présente les différents projets du quartier.

-Tout d'abord, la végétalisation sur la place Pey-Berland. Il s'agit d'un projet concerté et réalisé. Les arbres viennent d'être plantés.

- Trois autres projets d'aménagement à venir sur le quartier :

1) A l'issue d'une consultation en ligne et d'une réunion de concertation sur place le 16 novembre dernier, des aménagements du Jardin de la Visitation vont être validés et seront réalisés début de l'année 2022 (végétalisation, fontaine à chiens, pavé, aire de pique-nique...).

2) Le projet d'aménagement et de végétalisation de la place du Capitaine Dutertre sera concerté.

3) Le projet de cani parc place des Martyrs de la Résistance est prévu en 2022.

- 63 arbres ont été plantés en 2021 sur le quartier Bordeaux Centre.

- Le permis de végétaliser : des projets portés par des collectifs validés se réaliseront au printemps 2022 : rue Buhan, rue Dieu à proximité de l'école du Vieux Bordeaux, rue du Serpolet.

Retrouvez le formulaire en ligne <https://www.bordeaux.fr/ebx/pgP88843>

La rue aux enfants :

Afin d'offrir aux écoliers et à tous les passants, des espaces sécurisés et moins pollués, la Ville de Bordeaux rend les rues piétonnes devant les écoles élémentaires et maternelles ; une façon simple de les ouvrir aux enfants et à leur famille, notamment aux heures d'entrée et de sortie. Sur le quartier de Bordeaux centre, le dispositif est déployé pour les deux établissements de Saint-Bruno (maternelle et élémentaire), rue O'Reilly. Une étude est en cours pour l'école primaire Albert Barraud, rue Sainte-Luce. [La rue aux enfants | Bordeaux](#)

Le free floating :

Aujourd'hui, on dénombre une dizaine d'opérateurs de trottinettes, scooters, vélos en libre-service à Bordeaux. La municipalité considère qu'aujourd'hui, c'est l'anarchie. En effet, la Ville se doit d'accepter tous les opérateurs. Il existe 90 emplacements. Il est prévu d'en créer 250 de plus. Comme la Ville fait un pas vers les opérateurs, elle va être très exigeante en contre partie sur le respect du stationnement des engins dans les zones dédiées et le respect de la vitesse dans les zones piétonnes. Un appel à manifestation d'intérêt va prochainement être lancé par Bordeaux Métropole visant à encadrer les futurs opérateurs dès 2022.

IV - LA DEMOCRATIE PERMANENTE (45mn30 – 53mn41)

Présentation de Camille Choplin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective.

Camille Choplin invite les participants à lui communiquer des idées de lieux ombragés sur sols plats pour accueillir le parlement mobile à l'occasion de la réitération de sa tournée. Elle souhaite intégrer les associations et partager des moments de convivialités.

Retrouvez l'actualité: <https://www.bordeaux.fr/ebx/pgP138324>

Pour participer : <https://participation.bordeaux.fr/>

Echanges :

Un habitant : Association Faubourg Saint-Seurin, auriez-vous des espaces associatifs, des lieux sur le quartier Saint-Seurin/Judaïque/ Fondaudège à nous proposer pour accueillir notre association et faire vivre cette démocratie participative ?

Camille Choplin : Je vais faire étudier votre demande par les services. J'aimerais mutualiser des lieux avec des entreprises afin qu'elles mettent à disposition, en soirée, des salles de réunion dont elles ne se servent pas.

Laurence Dessertine : La salle des Serrages, située rue Emile Fourcand, est à destination de la vie associative sur le quartier de Saint-Seurin. Cela peut être une possibilité.

V - TEMPS D'ECHANGES (55mn – 1h52mn36)

Un habitant : Qu'en pensez-vous remettre à niveau l'éclairage public sur le quartier Mériadeck et sur la dalle ?

Laurent Guillemin : La dalle appartient à différentes administrations. L'éclairage public y est obsolète. De nouveaux candélabres tests, photovoltaïques à détecteur de présence, ont été installés sur une partie de la dalle. Si l'essai est concluant, l'installation sera généralisée.

Un habitant : Association des riverains des quais de Bordeaux. Je souhaite vous parler de pollution sonore : cris des personnes alcoolisées, bruit des pots échappement des motos... La Mairie continue à distribuer des autorisations de terrasses génératrices de bruit. Qu'attendez-vous pour mettre fin à la pollution sonore ?

Amine Smihi : Il ne s'agit pas uniquement d'une volonté politique de mettre fin aux différentes formes de pollution (sonores, lumineuses...). Il s'agit de sujets complexes qui demandent du temps. Ce sujet nécessite de travailler conjointement avec les riverains, les commerçants et la municipalité, afin de trouver un équilibre dans les usages de l'espace public. Le dispositif « Bordeaux la nuit » comme la commission Vie nocturne se sont saisis de ce sujet ; une médiation a été lancée en vue de rapprocher les points de vue.

Sandrine Jacotot : Le centre-ville de Bordeaux est considéré comme l'un des plus attractif de France grâce à la diversité de ses commerces. Les terrasses COVID sont à hauteur de 37% de l'occupation du domaine public. En fin d'année, nous allons revenir à l'occupation du domaine public comme nous le connaissons auparavant. Toutes les terrasses COVID vont disparaître. Le comité de suivi des terrasses reste vigilant. Il va pouvoir procéder à de nouveaux diagnostics et étudier au cas par cas chaque demande de pérennisation.

Didier Jeanjean : Rue de Tivoli : 2000 voitures en moins par jour, 4000 cours de la Somme et 19% de trafic en moins sur les boulevards. La voiture participe à la pollution sonore.

Sylvie Justome : La pollution sonore est un réel problème de santé publique. C'est un domaine complexe, avec une réglementation compliquée, les services techniques sont nombreux soumis à des interventions sur des périmètres limités. La ville apaisée passe effectivement par moins de bruit.

Un habitant : Nous avons demandé le changement de sens de circulation de la rue de Bel-Orme en raison des travaux. Nous souhaiterions des barrières anti-voitures dans cette rue qui accueille des établissements scolaires.

Amine Smihi : Il s'agit d'un dossier métropolitain en cours d'instruction.

Une habitante : Combien avez-vous prévu de radar anti-bruit ?

Amine Smihi : A ce jour zéro. Il s'agit d'une compétence métropolitaine sur laquelle on travaille.

Un habitant : Il faut inciter et accompagner les gens vers la pratique du vélo. La trottinette électrique en free floating est très commode mais je comprends la gêne occasionnée par le stationnement anarchique de ces engins. Il faudrait plus de trottinettes à Bordeaux et plus d'emplacements. C'est une offre complémentaire aux transports en commun. Je suis un motard. Les voies de bus ne pourraient-elles pas être accessibles aux deux roues motorisées (l'inter-file) ? La fermeture du pont de pierre aux deux roues est-elle judicieuse ?

Didier Jeanjean : On constate un véritable essor du véhicule électrique comme le vélo qui ouvre à beaucoup de personnes les mobilités actives et alternatives. Les deux roues moteur n'ont pas vocation à prendre le pont Saint-Jean ni les voies de bus ou de vélos. Les cyclistes devraient déjà être sur des pistes cyclables en site propre. Quant au pont de pierre, il n'a pas vocation à accueillir les deux-roues à moteur.

Un habitant : Je suis restaurateur dans un quartier insécurisé. Quels sont les efforts qui sont faits pour mettre un terme à cette situation ? Y aura-t-il un jour une police le soir, à pieds qui circule ?

Amine Smihi : C'est une réalité factuelle de toutes les grandes villes de France qui malheureusement n'est pas spécifique à Bordeaux. La cohabitation des différents publics de la rue passe par un accompagnement social, de la prévention et de la dissuasion ainsi que par la présence des polices, municipale et nationale, sur le terrain. Dès 2017, il a été constaté les premiers signes d'une problématique croissante à Bordeaux qui a nécessité une réactualisation du dispositif sécuritaire. La Police Municipale, comme la Nationale, est en cours de recrutement. Nous avons appuyé la demande de compagnie de CRS à résidence et en activité sur notre territoire. Ce sujet reste un sujet majeur pris en compte par Pierre Hurmic. Nous ne pouvons que regretter que les effectifs ne soient pas au rendez-vous de la réalité qui est la nôtre aujourd'hui. C'est le premier poste de recrutement pour la commune sur le mandat. Nous alertons l'Etat régional, dont c'est la prérogative, du manque de policiers nationaux à Bordeaux.

Un habitant : Pourquoi n'y a-t-il pas de police le soir ? En journée, ils sont nombreux.

Amine Smihi : Vous avez une brigade de nuit de policiers municipaux qui termine à 2h du matin. Sur une vacation, vous avez en moyennes 3 équipages. Aujourd'hui, la municipalité est en train d'augmenter le nombre d'effectif de celle-ci pour avoir une projection – y compris sur les soirées les plus intenses mais les recrutements prennent du temps.

Un habitant : J'habite place Saint-Projet. Cette place concentre un grand nombre de problématiques : les nuisances sonores, les SDF, les livraisons, les chiens, les balayeuses, les personnes alcoolisées... C'est sans parler de l'hôtel sur cette place pour lequel il existe un conflit d'usage. Cet établissement fait de l'hébergement mais c'est aussi un lieu de fête qui sert de l'alcool et ferme à 2h du matin. Jusqu'à 4h du matin des gens traînent alors qu'ils sont ivres. Pourquoi cet établissement a-t-il ce statut ?

Amine Smihi : Il s'agit d'un sujet spécifique à aborder en dehors de ce conseil.

Catherine Favre : Députée de la 2^{ème} circonscription. Cette personne attend des solutions de la part de l'élu du quartier. La Police Nationale a renforcé ses effectifs sur la Gironde (120 policiers de plus), a restructuré ses commissariats pour être plus efficace. La police municipale serait peut-être plus attractive avec des outils tel que la vidéo-surveillance sur certains quartiers. Il y a peut-être un problème d'attractivité du métier. Il faudrait également parler du travail accompli par la Préfecture, par le Procureur de la République. La sécurité est un travail partenarial.

Amine Smihi : Nous manquons d'effectifs pour avoir une police de proximité.

Une habitante : Je suis la directrice du Mama Shelter, établissement qui accueille du public qui vient se restaurer et faire la fête jusqu'à 2h du matin. Nous avons un service de sécurité prêt à rappeler à l'ordre notre clientèle. Cependant, nous avons un problème d'insécurité, qui s'est aggravé avec la crise sanitaire et le confinement, avec les punks à chien qui se droguent, qui sont sauvages et frappent leur chien. Il y a vraiment une grosse violence. Les policiers sont invités à ne pas trop les secouer et les faire bouger.

Quelle est la politique sociale municipale ? Qu'allez-vous faire pour ces personnes pour lesquelles j'ai beaucoup de peine ? A qui dois-je m'adresser la nuit pour protéger mes clients et pour me protéger ?

Harmonie Lecerf : Les personnes sans abri ne surreprésentent pas les auteurs d'agression. Les secourir pour les déplacer mais pour aller où ? Ce n'est pas une solution. Les sans-abris existent dans toutes les villes de France. Ils s'installent où ils peuvent s'abriter (Ravez, Athénée). La vocation de ces gens-là, c'est qu'ils sont aidés, accompagnés et mis à l'abri. Cette mise à l'abri relève de la compétence de l'Etat : la Préfecture. Aucune création de place n'est annoncée à Bordeaux. On ne connaît pas le nombre de sans abri à Bordeaux. A l'initiative de la Ville, le 20 janvier 2022, 300 bénévoles et fonctionnaires vont procéder à leur recensement. Pendant toute la période hivernale de l'an passé, la municipalité a ouvert une salle pour mettre à l'abri une partie de ce public. D'autres dispositifs vont être mis en œuvre cette année notamment à destination de personnes très marginalisées, très addictes. Ces dernières seront accueillies dans des modulaires, avec des accès aux soins renforcés. Une

maison va être ouverte, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et Aquitanis, pour mettre à l'abri des personnes qui sont sur le chemin de retourner vers un logement.

La seule solution est la mise à l'abri des sans abri. Depuis le début du mandat, le patrimoine municipal a été ouvert et a permis d'héberger 43 familles avec enfants. La mise à l'abri à un coût conséquent. On ne peut pas faire à la place de l'Etat. Le cœur de nos compétences municipales dans le social ceux sont les EPHAD portés par le CCAS, les relais maternels, les foyers fraternels, l'accompagnement social dans les mairies de quartier ou au CCAS... Nous souhaitons que ça bouge au niveau de l'Etat.

On constate à Bordeaux un problème d'addiction aux drogues dures. La ville est candidate à l'ouverture d'une salle de consommation, salle qui permet de faire venir ces publics, de les prendre en charge et de faire en sorte qu'ils ne se droguent plus dans la rue. Sans réponse de l'Etat, la Ville de Bordeaux n'a pas le droit d'ouvrir une salle de consommation et à ce jour, elle n'a aucune réponse. L'accompagnement social de la grande marginalité bordelaise est nécessaire.

Un habitant : On assiste à une délinquance de mineurs isolés sur certains quartiers de Bordeaux.

Harmonie Lecerf : Il s'agit de jeunes mineurs étrangers arrivés sur le territoire sans représentants légaux. Ils sont évalués par le Conseil Départemental pour estimer leur minorité. Quand elle est avérée, ils sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance jusqu'à leur majorité. Le problème vient d'un public que nous appelons les jeunes en errance pour les distinguer des mineurs étrangers. Ils ne proviennent pas des mêmes pays, arrivent parfois via des réseaux. Ils sont souvent victimes de traite. Ce problème, récent à Bordeaux, se développe. Les jeunes sont utilisés pour des cambriolages, des vols par des réseaux, ils se droguent souvent alors qu'ils sont très jeunes. Ils sont difficilement approchables. Un observatoire des jeunes en errance a été mis en place et un travail est mené avec l'ouverture d'un lieu, à titre expérimental, leur permettant l'accès aux soins (bobologie uniquement).

Amine Smihi : Nous sommes convaincus de la nécessité d'aborder cette question de manière humanitaire, pour autant nous avons l'obligation de ne pas considérer les riverains comme des dommages collatéraux d'une réalité qui n'est pas de notre ressort. Nous avons, avec la Police Nationale et le parquet, monté un groupement local de traitement de la délinquance sur le secteur de Saint-Michel. L'un des sujets était d'endiguer ce problème de trafic d'humains et de jeunes désœuvrés à des fins criminelles. Un travail partenarial a été conduit apportant des résultats.

Un habitant : Il y a quelques années, il était envisagé d'ouvrir une salle de consommation à Bordeaux. La Case était très en pointe sur ce sujet. Nous avions combattu non pas le projet mais le lieu retenu pour son installation. Cette salle ne peut pas être à proximité d'un lycée, d'une résidence universitaire... mais plutôt à côté d'un hôpital.

Harmonie Lecerf : Les locaux étaient envisagés à l'hôpital Saint-André.

Une habitante : Nous étions contre l'installation de La Case, en vain. La Case est une source de problème pour le quartier au regard des publics qui y viennent chercher des seringues, des ordonnances, se doucher... Ils restent dans le quartier. Cela ne devrait pas exister dans un secteur commerçant et touristique. Certains s'occupent mal de leur chien.

Harmonie Lecerf : Effectivement, certains sont en grande difficulté et n'arrivent pas à s'occuper comme il faut de leur chien. Mais ce n'est pas le cas de tous. Un projet d'accompagnement par des associations qui font des soins pour les chiens est en cours ainsi qu'un projet d'accompagnement à la stérilisation. La Case propose du soin, ce n'est pas une salle de consommation.

VI -CLOTURE DU CONSEIL DE QUARTIER (1h52mn37 – 1h56mn51)

Pierre Hurmic se réjouit de la richesse et la qualité des échanges et des propositions constructives formulées. Il réitère sa volonté de faire de Bordeaux une ville apaisée. Pierre Hurmic remercie les participants et les élus de leur présence et clôture le conseil de quartier de Bordeaux centre.